

PRESIDENCE

Délibération N° 2017-72

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** les avis favorables de la CFVU rendus lors des séances des 15 septembre et 6 octobre 2017 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des avis de la CFVU des séances des 15 septembre et 6 octobre 2017

I/ Approbation des avis de la CFVU du 15 septembre 2017

Conventions

- 1/ UFR T&T/Université de Turin : accord de coopération académique concernant le DDPI en Licence d'Histoire
- 2/ UFR T&T/Université de Turin : accord de coopération académique concernant le DDPI en Master d'Histoire ou Mondes médiévaux , histoire, archéologie et littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux

II/ Approbation des avis de la CFVU du 6 octobre 2017

Conventions

- 1/ UFR LESLA/ENS de Lyon : Convention de partenariat concernant la validation de la Licence 3 Arts du spectacle, parcours images, pour les élèves de l'ENS
- 2/ UFR LESLA/Médiathèque du Bachut Lyon 8^{ème} : Convention de mise à disposition de salles concernant l'UE PPPM de la Licence 1 portail Arts, la Licence 2 et la Licence 3 Musicologie
- 3/ UFR DSP/IRA de Lyon : Convention de partenariat concernant les stagiaires (ou anciens stagiaires) de l'IRA et la validation du Master 1 « Administration Publique » et du Master 2 « Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics »
- 4/ UFR SEG/ESFAM : convention de coopération portant sur la mise en place à l'ESFAM du Master 2 mention « Economie et société » /spécialité « entrepreneuriat des projets socio-économiques »/parcours « Economie sociale et solidaire »

Les conventions ci-dessus, jointes en annexe, sont approuvées à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

PRESIDENCE

Délibération N° 2017-73

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment l'article D714-2 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** les statuts du SCUIO-IP approuvés lors de la séance du Conseil d'administration du 30 janvier 2015 ;
- Vu** l'avis favorable de la CFVU rendu lors de la séance du 15 septembre 2017 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du rapport d'activité 2016-2017 du SCUIO-IP


Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2016-17 du SCUIO-IP, joint en annexe.

La présente délibération est approuvée.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 22
Dont :
Pour : 21
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
ACADÉMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

PRESIDENCE

Délibération N° 2017-74

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,
- Vu** l'avis favorable du Comité technique en date du 17 octobre 2017 ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil académique siégeant en formation plénière en date du 20 octobre 2017, uniquement en ce qui concerne les supports des enseignant.es-chercheur.es

Prend la délibération suivante :

OBJET : Campagne d'emploi 2018

1/campagne d'emploi d'enseignant.es chercheur.es et enseignant.es

Le Conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages exprimés les supports d'enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es au titre de l'année 2018, conformément au document joint en annexe.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 20
Dont :
Pour : 13
Abstention : 5
Contre : 2
Ne prend pas part au vote :

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

Délibération N° 2017-75

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** l'avis du Comité technique en date du 17 octobre 2017,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Campagne d'emplois BIATSS 2018

1/ Support d'emploi des personnels BIATSS

Le Conseil d'administration approuve les supports d'emploi des personnels BIATSS, conformément aux documents joints en annexe, sous réserve :

- de l'ajout d'un poste à la Direction des Systèmes d'Information ;
- d'une compensation financière versée par le Ministère pour les concours Sauvadet en 2018 à l'instar des années précédentes ;
- que le poste à la DFVE catégorie A soit un poste filière ITRF, corps IGE.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

PRESIDENCE

Délibération 2017-76

Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L713-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** la délibération du Conseil de l'ISPEF en date du 11 octobre 2017, portant proposition de modification des statuts ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des statuts de l'ISPEF.

Le Conseil d'administration approuve les statuts de l'ISPEF, joints en annexe.

La présente délibération est approuvée.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 22

Dont :

Pour : 20

Abstentions : 2

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

Délibération N° 2017-77

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 septembre 2017

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017, sous réserve des modifications demandées par P.Cornet et E.Manas.

La présente délibération est approuvée.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 20

Dont :

Ne prend pas part au vote : 2

Pour 18 :

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017.
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

PRESIDENCE

Délibération n°2017-78

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le décret 2012-752 du 9 mai 2012 **portant réforme du régime des concessions de logement**
- Vu** l'arrêté du 5 juin 2015 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues aux articles R.2124-65 et R.2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** l'arrêté 2017-142 du 10 octobre 2017 portant fin d'occupation du logement occupé par Mme Marie-Claire VALLET,

Prend la délibération suivante :

Objet : Avis sur l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'octroi d'une concession de logement pour nécessité absolue de service au bénéfice de M. Abdelkader HERIF, affecté au service de prévention et de sécurité en qualité de Chef de poste du campus BDR. Cette concession est consentie à titre précaire et révocable. Sa durée n'excèdera pas celle durant laquelle l'intéressé occupera la fonction de gardien.

Nom Prénom de l'agent	Date de début de la concession en cours	Nombre de pièces	Superficie en m ²	localisation
Abdelkader HERIF	01/01/2018	3	72	4 ^{ème} étage 86 rue Pasteur 69007 Lyon

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

PRESIDENCE

Délibération N° 2017-79

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3II et les articles D719-41 à D719-47-5
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, notamment son article 17b ;
- Vu** la démission de Madame Sandrine MINI en date du 6 septembre 2017 ;
- Vu** la délibération 2017-67 du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2017 fixant les modalités de lancement et de diffusion de l'appel public à candidature pour la désignation d'une nouvelle personnalité extérieure ;
- Vu** l'appel public à candidature destiné à compléter le Conseil d'administration de l'université Lyon 2,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Désignation d'une personnalité extérieure du Conseil d'administration en remplacement de Madame Sandrine MINI.

Est déclarée élue, au titre de la personnalité extérieure relevant du domaine artistique, culturel, scientifique ou humanitaire exerçant des responsabilités sociétales : Madame Jacqueline BROLL.

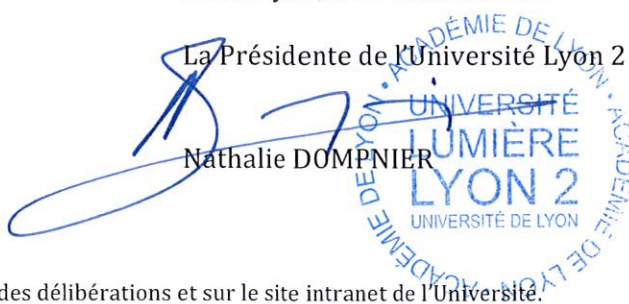
Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 19

Mme Broll : 19 voix pour
Mme Dorbon : 0 voix
Mme Porcher : 0 voix

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

PRESIDENCE

Délibération N° 2017-80

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,
- Vu** La délégation n°2017-59 du 10 juillet 2017 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

Le Conseil d'administration approuve les conventions désignées ci-dessous et jointes en annexe à la présente délibération :

- Convention de financement de contrat de recherche de doctorant / post-doctorant, domaine VIH/sida ou hépatites virales avec l'INSERM-ANRS
- Contrat de collaboration de recherche CIFRE avec la Ville de Villeurbanne, le CNRS, l'Université Aix Marseille
- Convention de recherche projet « Religions, discriminations et racisme en milieu scolaire ReDISCO » EA ECP avec l'ENS de Lyon-IFE

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30


Quorum : 16

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

Délibération N° 2017-81

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
- Vu** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** la délibération n°2017-59 du 10 juillet 2017 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : **Approbation de lancement et de signature du marché public « réalisation de prestations de formation professionnelle » et de lancement et de signature d'une consultation relative à des formations en hygiène et sécurité**

Le Conseil d'administration approuve le lancement et la signature des deux marchés publics dont les descriptifs sont joints en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 22

Dont :

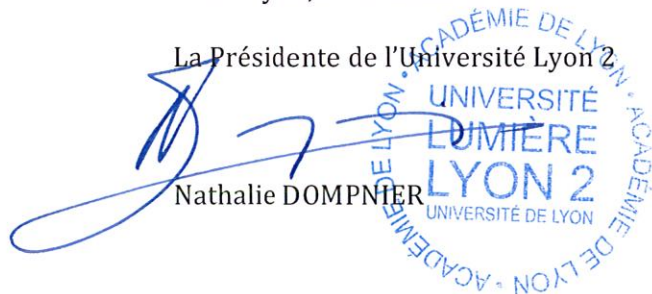
Pour : 20

Contre : 2

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>

Acte N° 2017-82

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend acte de l'information suivante :

**OBJET : Point d'information sur l'adhésion de l'établissement à l'association AUREF
(Alliance des Universités de Recherche et de Formation)**

La Présidente de l'Université informe le Conseil d'administration de l'adhésion de l'établissement à l'association AUREF

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>